

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue au lieu ordinaire de session, le 18 décembre 2023 à 20h40 sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Belisle, maire, et à laquelle sont présents les membres de conseil suivants, tous formant quorum:

Monsieur Mathieu Belisle-Dorion,
Monsieur Léo-Paul Côté,
Monsieur Martin Blanchette,

Monsieur Marc Côté-Sauvé,
Madame Céleste Simard,

Madame Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

AVIS DE CONVOCATION

La session extraordinaire a été dûment convoquée par un avis spécial écrit à tous les membres du conseil. Monsieur Jean-Louis Belisle fait la lecture de l'avis de convocation, vérifie le quorum et déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour se lit ainsi :

Administration

- Avis de motion concernant un règlement modifiant le règlement établissant la rémunération des élus(es);
- Fermeture du bureau durant le temps des fêtes.
- Ouverture soumission pelouse

Voirie

- Programme d'aide à la voirie local-- reddition de compte

2023-12-213 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Martin Blanchette est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALES:

AVIS DE MOTION est donné par madame Céleste Simard qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, il sera présenté un règlement modifiant le règlement établissant la rémunération des élus(es).

2023-12-214 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTE

Sur proposition de monsieur Marc Côté-Sauvé, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la fermeture du bureau municipal au public du 22 décembre 2023 au 07 janvier 2024 inclusivement pour le période des fêtes.

ADOPTÉE

VOIRIE:

2023-12-215 PROGRAMME D'AIDE VOIRIE LOCALE REDDITION DE COMPTE

ATTENDU QUE la municipalité de Lemieux a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Martin Blanchette, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Lemieux approuve les dépenses d'un montant de 10 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

ÉDIFICES ET ÉQUIPEMENTS :

2023-12-216 OUVERTURE DES SOUMISSIONS DES CONTRATS DE PELOUSES SAISON 2024

Sur proposition de Monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder le contrat de tonte de pelouse pour la saison 2024 à monsieur Maurice Régimbald au montant de 3 700.00\$

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

Certificat de crédits

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au budget 2023 pour les dépenses autorisées durant cette session.

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.

2023-12-217 LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de monsieur Léo Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents de lever la session à 20h56.

ADOPTÉE

Jean-Louis Belisle, maire

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.

